



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Courcelles
116 av. du Domaine, G0M 1C0
Tél. : 418-483-5540 téléc. : 418-483-3540

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT N° 22-425

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

PROJET DE RÈGLEMENT NO 22-425 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO
207 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DU LOT 5 507 316 ET MODIFIER LA HAUTEUR
DES BÂTIMENTS ET MARGES DE REcul POUR LA ZONE R-2.

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 22-173 à sa séance du 30 novembre 2022, du projet de règlement intitulé PROJET DE RÈGLEMENT N° 22-425 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DU LOT 5 507 316 ET MODIFIER LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS ET MARGES DE REcul POUR LA ZONE R-2, tiendra une assemblée publique de consultation le 10 janvier 2023 à compter de 20h30, dans la salle du conseil située au 116, avenue du Domaine, Courcelles , en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

- Le règlement vise à inclure les modifications suivantes:

- Augmenter la hauteur des bâtiments dans la zone R-2;
- Inclure le lot 5 507 316 à la zone R-2;
- Modifier certaines dispositions relatives aux marges latérales pour la zone R-2.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le Maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

Renée Mathieu dir.gén/greffière